Le logiciel libre ? Un enjeu de société !

La présence croissante de l'informatique dans toutes les sphères de la société transforme en profondeur nos comportements : nos modes de communication, nos loisirs et, plus largement, notre vie citoyenne. L'informatique est ainsi devenue en quelques années un des socles structurant de notre société. Elle repousse de nombreuses frontières, ouvre de nouveaux champs d'intervention tout en interrogeant, en permanence, la question des libertés publiques.

La « liberté logicielle » concourt donc à l'exercice de nos libertés fondamentales. **Un logiciel est libre si nous pouvons l'utiliser, accéder à son code source, le modifier et en distribuer des copies**. De la sorte, le logiciel libre garantit les libertés des utilisateurs. Il constitue un bien commun qui se développe sous un meilleur contrôle citoyen, favorise l'émancipation des utilisateurs et contribue au partage de la connaissance.

Construire des ponts entre logiciels libres et monde associatif

Partage, liberté, militance : l'écosystème du logiciel libre et le monde associatif possèdent nombre de valeurs communes. Pourtant, les associations sont parfois des lieux où l'utilisation du logiciel libre est compliquée à faire adopter. Manque d'information ? Inadaptation des outils ? Faible disponibilité ? Et si c'étaient nos façons de faire, nos schémas de pensées, nos modes d'organisation qui rendaient cette évolution – pourtant naturelle – difficile ?

Depuis 2007, l'initiative **libreassociation.info** invite à *construire des ponts entre logiciels libres et monde associatif* : le guide d'usage des logiciels libres à destination des associations a ainsi été rédigé. Ce guide est le fruit d'un partenariat entre l'April et la Fondation Crédit Coopératif. Sa diffusion est gratuite. La première édition est épuisée mais pourrait être réditée si la demande existe.

Une clé USB est aussi disponible en téléchargement sur le site guide.libreassociation.info afin de mettre à votre disposition des logiciels libres en toute simplicité.

Ce guide est réalisé par l'April :

Pionnière du logiciel libre en France, l'April est un acteur majeur de la démocratisation et de la diffusion du logiciel libre auprès du grand public, des professionnels et des institutions dans l'espace francophone. L'association veille à sensibiliser l'opinion sur les dangers d'une appropriation exclusive de l'information et du savoir par des intérêts privés. L'April regroupe plus de 5 500 membres utilisateurs et producteurs de logiciels libres.

April
promouvoir et défendre le logiciel libre

En partenariat avec :

La Fondation Crédit Coopératif est l'une des doyennes des fondations d'entreprise. Depuis 27 ans, elle contribue au développement et à la promotion des coopératives, des mutuelles et des associations. Son engagement auprès d'acteurs et de structures variés de l'économie sociale lui a valu de nombreuses récompenses, notamment la distinction de Grand Mécène de la Culture. Œuvrant pour une économie sociale sans rivages, la Fondation soutient l'April pour favoriser, auprès des associations, la diffusion du logiciel libre porteur de valeurs communes : liberté et partage.

FONDATION CREDIT COOPERATIF
FONDATION D'ENTREPRISE